19

Le contexte économique et social en Europe

En 2015, la hausse de l'activité économique se poursuit dans l'Union à 28

Après une année de récession en 2012 (-0,5 %) et de relative stabilité en 2013 (0,2 %), la croissance de l'UE-28 reprend en 2014 (1,6 %) et le PIB européen retrouve globalement son niveau d'avant crise. En 2015, l'activité économique continue de croître, plus rapidement que l'année précédente, de 2,2 % en moyenne (graphique 1). La Finlande, la Croatie et Chypre sortent de récession. Tous les pays affichent une croissance positive, sauf la Grèce qui retombe en récession en 2015 (-0,2 %) après en être sortie en 2014. Toutefois, 4 des 28 États membres ont toujours, en 2015, un PIB en valeur inférieur à celui de 2008 (Grèce, Espagne, Chypre et Croatie) et les écarts de dynamiques demeurent importants, certains pays bénéficiant plus de la reprise que d'autres. Près de la moitié des pays connaît une croissance d'au moins 3 % (des pays d'Europe de l'Est mais aussi l'Irlande, l'Espagne, le Luxembourg et la Suède) alors que l'autre moitié a une croissance inférieure à 2 %. L'Irlande a une croissance exceptionnelle de 26,3 % qui est moins le reflet de l'activité économique réelle que le résultat d'opérations comptables, réalisées par des filiales de firmes multinationales créées en Irlande dans le but de bénéficier du faible taux d'imposition sur les bénéfices des sociétés. En France, le PIB croît de 1,1 %, soit 0,2 point de plus que l'année précédente, toujours en decà de la croissance de la zone euro dans son ensemble, qui atteint 2.0 %, poursuivant sa convergence vers celle de l'ensemble de l'Union.

Une reprise de l'emploi, mais des écarts toujours très marqués entre États membres

Dans ce contexte, le taux de chômage des 15-64 ans continue à reculer et revient à 9,6 % en 2015 dans l'UE-28 (graphique 2), contre 10,4 % en 2014. Il demeure néanmoins nettement supérieur à son niveau de 2008 (7,1 %). En 2015, certains pays, notamment du sud de l'Europe comme la Grèce (25,1 %) ou l'Espagne (22,2 %), demeurent bien plus touchés que d'autres comme l'Allemagne (4,7 %) ou le Royaume-Uni (5,4 %). Le taux de chômage des jeunes de 15-24 ans demeure alarmant (20 % dans l'UE-28) et son niveau est plus dispersé encore entre pays : il atteint 50 % en Grèce, 48 % en Espagne, contre 7 % en Allemagne où l'écart est le plus faible avec celui des plus âgés. Le taux d'emploi des 20-64 ans atteint 70 % en 2015 dans l'UE-28, retrouve ainsi son niveau de 2008 et s'approche de son objectif de 75 % défini dans le cadre de la stratégie UE 2020 (fiche 21). Là encore, les différences entre pays demeurent importantes (81 % en Suède mais seulement 55 % en Grèce).

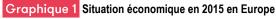
Une hausse du taux d'emploi des femmes et des seniors malgré la crise

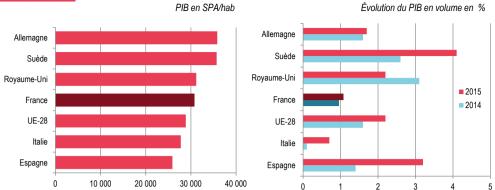
Le taux d'emploi des femmes de 20 à 64 ans est inférieur à celui des hommes mais l'écart tend à se réduire. Avant comme après la crise, le taux d'accroissement de l'emploi des femmes est plus élevé que celui des hommes dans l'UE-28. Il est relativement épargné par la crise : en baisse de 0.7 point de 2008 à 2010, il réaugmente de 2,1 points entre 2010 et 2015 pour atteindre 64 %, audessus de son niveau d'avant crise. L'emploi des hommes diminue plus fortement, perdant 3,5 points entre 2008 et 2013, puis n'augmente que de 1,5 point entre 2013 et 2015. L'emploi des femmes n'a donc pas été aussi touché par la crise que celui des hommes, celles-ci étant surreprésentées dans des secteurs y ayant mieux résisté (services, secteurs non marchands). Outre ces aspects conjoncturels, la progression de l'emploi des femmes s'explique aussi par la mise en place de mesures leur permettant de concilier vie familiale et vie professionnelle (aménagement du temps de travail, garde d'enfants), ainsi que par certaines réformes des systèmes de retraite qui vont dans le sens d'une convergence de l'âge légal de départ à la retraite entre femmes et hommes (Italie, Royaume-Uni...).

Le taux d'emploi des seniors est également moins affecté par la crise. Il augmente de 7,8 points entre 2008 et 2015 dans l'UE-28, particulièrement en Allemagne et en Italie. Cette hausse est principalement liée aux réformes qui retardent l'âge légal de départ à la retraite, augmentent la durée d'assurance requise pour bénéficier d'une pension à taux plein ou durcissent les conditions de départ en préretraite. Elle peut aussi être favorisée par le développement de dispositifs permettant de prolonger la durée effective d'activité des seniors (adaptation des horaires et des conditions de travail, formation tout au long de la vie, etc.).

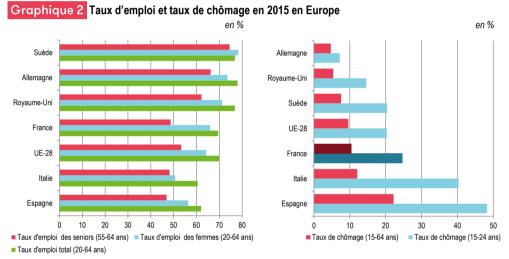
Une hausse du revenu disponible des ménages qui ramène le risque de pauvreté ou d'exclusion à son niveau de 2008

La reprise de l'emploi entraîne une hausse du revenu disponible des ménages et une baisse du taux de la population à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale dans l'UE-28. À 23,7 %, ce taux est certes au plus bas depuis cinq ans, mais à un niveau égal à celui de 2008 alors que la stratégie UE 2020 avait assigné un objectif de baisse (fiche 21). Entre 2008 et 2015, ce taux reste stable en Allemagne et augmente de 0,3 point au Royaume-Uni, de 1,1 point en Suède, de 3,2 points en Italie et de 4,8 points en Espagne. Il diminue de 0,8 point en France où il est à un niveau parmi les plus faibles de l'UE (17,7 %). Dans l'UE-28 et dans la plupart des pays, de 2008 à 2015, les inégalités de revenu se creusent entre les 20 % de la population à revenus les plus élevés et les 20 % à revenus les plus faibles. La France (où le revenu médian augmente par ailleurs) et le Royaume-Uni (où le revenu médian baisse) font exception. En 2015, les inégalités de revenu sont plus faibles en France et en Suède que dans l'UE-28 (graphique 3).



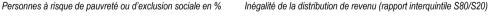


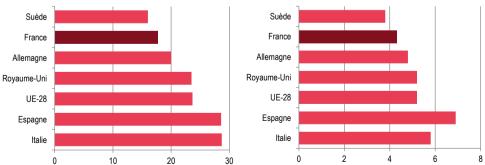
Sources > Eurostat ; INSEE-Comptes nationaux pour le PIB en volume de la France (révision de mai 2017).



Source > Eurostat-LFS (EU-Labor Force Survey - enquête européenne sur les forces de travail), taux de chômage au sens du BIT.

Graphique 3 Conditions de vie en Europe – Résultats de l'enquête 2015 sur les revenus 2014





Note > Les personnes à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale sont celles appartenant à au moins l'un des trois groupes suivants : la population à risque de pauvreté, la population en situation de privation matérielle sévère et la population vivant dans des ménages à faible intensité de travail (cf. définitions fiche 21). Le rapport interquintile S80/S20 est calculé comme le rapport entre le revenu total perçu par les 20 % de la population ayant les revenus les plus élevés (quintile supérieur) et celui perçu par les 20 % de la population ayant les revenus les plus faibles (quintile inférieur).

Source > Eurostat-EU-SILC (Statistics on Income and Living Conditions – enquête européenne sur le revenu et les conditions de vie).